

ADRESSE PROJET : RD SAS – 3 rue Jacques Riboud - ZAC des Six Croix 2 - 44480 DONGES



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE

PIECE JOINTE N°3.2 :
NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

VERSION 01 – JANVIER 2025

VALIDATION

REDACTEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE REDACTION
Valérie DERSOIR	Consultante HSE – QSE Atlantique	18/12/2024
VERIFICATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE D'APPROBATION
Stéphane DUVACHER	Directeur Général Délégué	20/12/2024
Approbateur(s)	Fonction(s) / Qualité(s) / Qualification(s)	Date d'Approbation
Didier ROPARS	Président Délégué	07/01/2025

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
00	18/12/2024	Création du document
01	07/01/2025	Prise en compte des remarques de l'approbateur

PIECE JOINTE N°3.2

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Table des matières

1	CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE	5
1.1	CONTEXTE GENERAL.....	5
1.2	CARACTERISTIQUES DU PROJET	5
1.3	EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITE.....	5
2	DESCRIPTION DU SITE D'IMPLANTATION ET DE SON ENVIRONNEMENT	7
2.1	LOCALISATION DU SITE	7
2.2	VOISINAGE.....	8
3	DESCRIPTION DU PROJET	9
3.1	LOCALISATION DES INSTALLATIONS SUR LE SITE	9
3.2	FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE.....	10
	<i>Généralités</i>	<i>10</i>
	<i>Nature des déchets réceptionnés</i>	<i>10</i>
	<i>Réception et traitement des déchets dangereux (future activité du site)</i>	<i>11</i>
3.3	DESCRIPTION DES STOCKAGES	13
3.4	CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE ICPE	14

1 Contexte et objet de la demande

1.1 Contexte général

L'entreprise RD SAS site de Donges (marque VNE- Vidange Nazairienne Environnement) est spécialisée dans les travaux d'assainissement, les travaux industriels et pétroliers ainsi que la gestion des déchets dangereux et non dangereux.

VNE intervient auprès des particuliers dans un rayon de 35 Km autour de St-Nazaire et sur les départements 44/49/85 pour les collectivités et les professionnels.

L'entreprise possède 4 camions hydrocureurs dont deux camions agréés pour le transport des marchandises dangereuses par route (ADR).

La société a acquis une parcelle de terrain de 2500 m² en 2021 sur la commune de Donges (44) pour déménager son activité de transport et assainissement (marque VNE) située à Montoir-de-Bretagne (site en location).

L'entreprise RD SAS a construit ses installations entre septembre 2023 et juin 2024, afin d'accueillir ses activités de :

- ✓ Bureaux administratifs
- ✓ Atelier pour les camions hydrocureurs
- ✓ Transit-regroupement de déchets non dangereux : déchets de curage des réseaux eaux pluviales (composés de sable, déchets verts, plastiques) et des déchets de vidange issues du pompage des fosses septiques.

1.2 Caractéristiques du projet

L'exploitant envisage aujourd'hui de démarrer une activité de transit-regroupement et traitement des déchets dangereux, afin de traiter les effluents collectés par ses propres camions (4 camions hydrocureurs).

Ces nouvelles installations ont pour objectifs d'apporter les avantages suivants :

- ✓ Être autonome dans la gestion des déchets dangereux,
- ✓ Limiter les déplacements lors de livraisons des déchets dangereux en camions hydrocureurs (capacité limitée à 8 à 10 m³ par camion) en centre de traitement,
- ✓ Mieux gérer la ressource en eau en récupérant et réutilisant les eaux de pluie des toitures sur le site,
- ✓ Développer ses activités d'assainissement en intégrant l'économie circulaire dans son process (objectif d'économie d'eau et de carburant).

La société RD dépose ainsi une demande d'autorisation environnementale pour l'établissement VNE Donges en présentant un dossier complet en préfecture.

1.3 Effectif et rythme d'activité

Le nombre de salariés envisagés sur le site à moyen terme est de 9 salariés, répartis de la façon suivante :

- 1 responsable d'exploitation
- 1 adjoint d'exploitation/responsable traitement des eaux

- 1 comptable
- 5 chauffeurs dont le responsable d'exploitation
- 1 assistante

L'activité fonctionne 5 jours sur 7, du lundi au vendredi.

Les horaires de travail, en fonction des activités sont les suivants :

Activité	Rythme	Plage horaire
Bureaux : administratif	du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Exploitation	Du lundi au jeudi	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
	vendredi	8h30 – 13h00

Le nombre de jours travaillés est de 250 jours par an. Il n'y a pas de saisonnalité, ni de période d'arrêt d'activité durant l'année. Ce rythme de travail sera conservé dans le cadre du futur projet.

2 Description du site d'implantation et de son environnement

2.1 Localisation du site

Le site industriel est implanté à l'adresse suivante :

3 rue Jacques Riboud - ZAC des Six Croix 2
44480 DONGES



Le site est cadastré ainsi :

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	SURFACE
DONGES	YN	n°540	2533 m ²

2.2 Voisinage

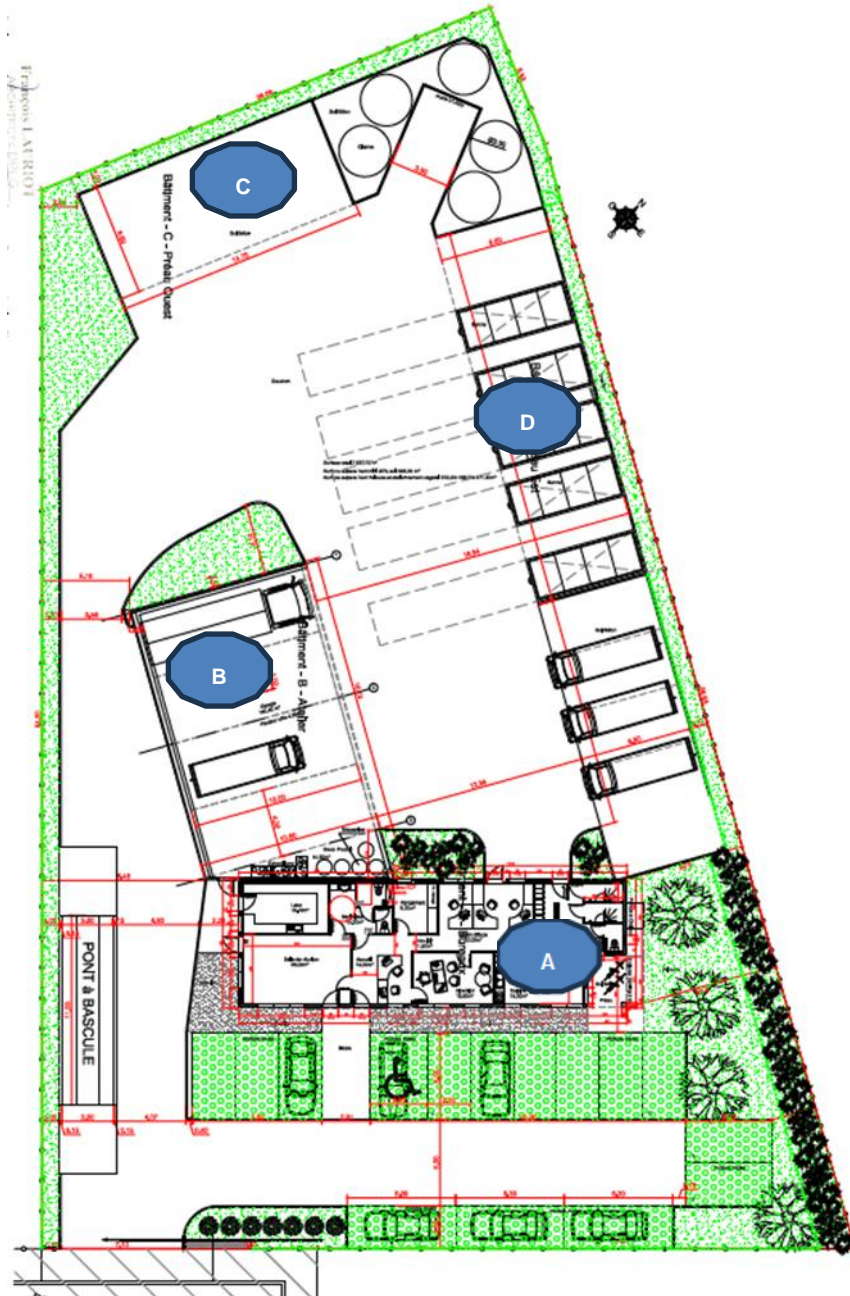
Le site RD SAS est situé dans une zone d'activité récemment construite. Les abords du site se caractérisent comme suit :

- au Nord : par un bassin de rétention des eaux pluviales puis une parcelle agricole ;
- au Sud : par la rue Jean et Charles Dorian (voie de desserte principale de cette partie de la ZAC des Six Croix) ;
- à l'Est : par un bâtiment tertiaire (CADDAC Atlantique Service) et une voie de desserte accompagnée de son aire de retournement ;
- à l'Ouest : par un bâtiment tertiaire

3 Description du projet

3.1 Localisation des installations sur le site

Le site est aménagé de cette façon :



La majeure partie du site est imperméabilisée, exceptée la bordure de la parcelle enherbée et le parking VL (en vert sur la figure précédente).

Plusieurs installations composent le site :

- Les locaux sociaux et administratifs et le laboratoire d'analyses (bâtiment A) de 144 m²,
- Un bâtiment garage – atelier pour les poids lourds de 174.50 m² (bâtiment B)
- Un bâtiment d'exploitation comprenant les alvéoles de stockage de déchets sur dalle béton de 104 m² (bâtiment C),
- Une fosse de curage de 14 m³ en béton étanche,
- Une rétention étanche en béton de 88 m³, qui recevra les cuves de stockage de déchets dangereux liquides,
- Un bâtiment réservé au stockage des produits, des déchets de maintenance et bennes de déchets non dangereux de 145 m² (bâtiment D), qui abritera par la suite les deux unités de traitement des déchets dangereux,
- Des aires de manœuvre et zones de stationnement des poids-lourds,
- Des zones de stationnement des véhicules légers.

Ces principales occupations sont complétées par une voirie à double sens pour les poids-lourds.

L'aménagement du site n'évoluera pas dans son futur projet. Seuls les équipements sur site évolueront : installations de nouvelles cuves de stockage et d'une unité de traitement des effluents.

3.2 Fonctionnement de l'activité

Généralités

L'entreprise RD SAS Donges réalise la collecte des déchets dangereux et non dangereux en camions hydrocureurs. Elle exploite déjà un site de transit-regroupement de déchets non dangereux, résumé par les activités suivantes :

- ✓ La pesée des déchets
- ✓ Le regroupement des déchets livrés en hydrocureurs en fosse de curage, cuve et bennes
- ✓ La traçabilité des déchets non dangereux
- ✓ Le suivi et le reporting des déchets collectés (tenue d'un registre des déchets entrants et sortants)

Dans le cadre de son développement, la société envisage d'étendre ses activités au transit-regroupement et traitement des déchets industriels dangereux.

Nature des déchets réceptionnés

Les **déchets dangereux et non dangereux** réceptionnés sur le site de Donges proviendront de diverses activités économiques : industriels, artisanats, restauration, collectivités, maritimes, BTP et des particuliers.

La société RS SAS Donges acceptera les déchets provenant des départements suivants : 44, 49, 53, 72, 85 (Pays de Loire) et deux départements bretons limitrophes (56 et 35). Des réceptions ponctuelles et exceptionnelles pourront provenir de départements non listés.

Pour rappel, les déchets acceptés sur le site de Donges proviendront uniquement des collectes de déchets organisées par le personnel RD / VNE.

Typologie des déchets non dangereux :

- Matière de vidange
- Déchets de curage (réseaux eaux pluviales et réseaux d'assainissement)
- Boues de forage
- Laitance
- Graisses et huiles alimentaires
- Déchets d'assainissement non dangereux

Typologie des déchets dangereux :

- ✓ Boues hydrocarbonées provenant de séparateur
- ✓ Eau hydrocarbonées (nettoyage cuve à fuel , séparateur hydrocarbures par exemple)
- ✓ Eaux de cales bateaux/ hydrocarbures fond de cales
- ✓ Eau et émulseur / eaux extinction incendie
- ✓ Eaux lessiviellles
- ✓ Carburant pollué (fuel ; GNR, gasoil)
- ✓ Huiles solubles
- ✓ Huile et fluide caloporteur
- ✓ Liquide de refroidissement

Déchets interdits sur site :

Les déchets interdits sur le site de Donges seront les suivants :

- les produits radioactifs,
- les produits explosifs,
- les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- les déchets inflammables d'un point d'éclair inférieur à 60°C

Réception et traitement des déchets dangereux (future activité du site)

Les véhicules se présentent à l'entrée (portail fermeture automatique) et se positionnent sur le pont bascule, pour la pesée.

Après acceptation administrative et analytique des déchets, les véhicules sont orientés vers une des trois zones de livraison :

- **Zone vrac déchets pâteux (bâtiment C) et fosse de curage** :
Dépotage et curage en fosse des boues issues des pompages de séparateurs, cuves à fuel
Le réceptionneur prend en charge le véhicule pour dépotage et contrôle de la livraison dans la fosse.
- **La zone vrac liquide** :
Prise en charge du véhicule par le personnel du laboratoire, stationnement sur les zones dédiées, pour les prélèvements, attente accord de dépotage après contrôle des analyses.

Déchets concernés : effluents hydrocarburés / eaux souillées

- **Le Bâtiment déchets conditionnés (bâtiment D) :**
Prise en charge par le responsable d'exploitation ou son adjoint.
Cette activité de transit-regroupement des déchets dangereux proviendra des interventions ponctuelles et exceptionnelles.
Déchets concernés : acide/base, eaux souillées (eaux lessivielles, huiles solubles ...), emballages vides souillés, solides souillés (absorbants, chiffons ...)

Après le déchargement des déchets, le véhicule retourne sur le pont bascule pour la pesée finale.

Les déchets sont réceptionnés, les BSDD (Bordereaux de suivis des déchets dangereux) sont signés via Trackdéchets. Un rinçage de la citerne est réalisé.

Les déchets dangereux sont stockés en transit - regroupement sur site avant expédition par camion complet (44 tonnes) vers des filières de traitement et de valorisation externes.

La société RD SAS Donges souhaite mettre en œuvre un procédé de traitement des eaux polluées, afin de traiter les eaux collectées par ses camions.

Les unités de traitement physico chimique et l'osmose inverse seront installées dans deux conteneurs 20 pieds dans le bâtiment D.

Les déchets dangereux liquides seront traités sur site par traitement physico-chimique et osmose inverse (capacité de traitement de 5000 t par an).

Les eaux traitées issues du process final (osmose inverse) seront rejetées dans le réseau de la STEP (station d'épuration) de Donges, après obtention d'une convention de rejet avec la collectivité.

Dans un souci de protection des ressources en eau et pour faire face aux restrictions d'eaux récurrentes en période sèche, la société RD SAS Donges a mis en place la récupération des eaux de toiture des 4 bâtiments dans une cuve de stockage d'environ 60 m³.

Cette eau est utilisée par les hydrocureurs pour effectuer les travaux de nettoyage chez leurs clients, et évite ainsi de s'alimenter en eau de ville mise à disposition sur le réseau par la collectivité.

3.3 Description des stockages

Synthèse des futures installations de stockage de déchets du site

Zone de stockage	Capacité de stockage (en m3)	Matière stockée
Case 1 - bâtiment C	20	Sables de curage
Case 2 - bâtiment C	15	Déchets de curage déchets dangereux
Fosse décantation - Bâtiment C	14	Boues Hydrocarburées
Case 3 - bâtiment C	25	Boues Hydrocarburées dans 2 bennes 15 m3
cuve A - Rétention 88 m3	30	Effluent à traiter
cuve B - Rétention 88 m3	30	Hydrocarbures valorisables
cuve C - Rétention 88 m3	30	Eaux souillées (traitement externe)
cuve D agitée - Rétention 88 m3	40	Cuve amont process
cuve E - Rétention 88 m3	40	Cuve process (mix pré-traitement)
Cuve double enveloppe F - extérieur	25	Matière de vidange en transit
Cuve G - extérieur	60	Eaux pluviales de toiture

3.4 Classement au titre de la nomenclature ICPE

Le tableau ci-dessous synthétise les rubriques ICPE concernées par la future activité de l'entreprise RD Donges ainsi que les volumes de déchets stockés et les capacités de traitement prévus.

Rubrique	Désignation des Activités	Situation actuelle	Situation future	Régime
2716	<p>Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 et des stockages en vue d'épandages de boues issues du traitement des eaux usées mentionnés à la rubrique 2.1.3.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur ou égal à 1 000 m³ (E) Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³ (DC) 	<p>Capacité de stockage des déchets non dangereux (déchets de curage et matières de vidange) : 200 m³</p>	<p>Capacité de stockage des déchets non dangereux (déchets de curage et matières de vidange) : 105 m³</p>	DC
2791	<p>Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.</p> <p>La quantité de déchets traités étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 10 t/j ; (A-2) Inférieure à 10 t/j. (DC) 	<p>Capacité de l'installation de traitement de matière de vidange : 4 t/j (1000 tonnes par an)</p>	<p>Arrêt de l'activité</p>	DC
2718	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719, 2792 et 2793.</p> <p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges (A-2) Autres cas (DC) 	/	<p>Quantité de déchets dangereux sur site : 175 tonnes</p>	A 2 kms

Rubrique	Désignation des Activités	Situation actuelle	Situation future	Régime
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	/	175 tonnes	A 3 kms
2790	Installation de traitement de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	/	Traitement des eaux hydrocarburées – capacité annuelle : 5000 t soit 20 t /jour	A 2 kms
3510	Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles lagunage	/	- Traitement physico-chimique : 20 t/jour Mélange : 30 t/ jour	A 3 kms
2795	Installations de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, ou de déchets dangereux. La quantité d'eau mise en œuvre étant : 1) Supérieure ou égale à 20 m ³ /j (A-1) 2) Inférieure à 20 m ³ /j (DC)	/	La quantité d'eau de nettoyage citerne mise en œuvre est estimée à 5 m ³ /jour	DC

A : Autorisation

DC : Déclaration soumise à contrôle périodique

D : Déclaration